

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014**

**Présidence : Sonja Molinari**

La séance est ouverte à 18h34 en présence de Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de M. Nicolas Walder, et Mme Jeannine De Haller Kellerhals, Conseillers-ères administratif-ves.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltbold, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Sandro Pistis, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : Stéphane Barthassat, François Wolfisberg, Elvia Cambier, Stéphane Pollini

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal  
**Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **128-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'Ilot des Minoteries en vue de l'élaboration du PLQ et pour le périmètre communal des Halles de la Fonderie
5. Délibération administrative **129-2014 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné aux aménagements de surface de la rue du Tunnel
6. Délibération administrative **131-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
7. Délibération administrative **132-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015
8. Délibération administrative **133-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien

9. Délibération administrative **134-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire et d'un crédit de réalisation d'un montant global de CHF 3'770'500.- en vue de la rénovation du pont de Carouge
10. Délibération administrative **136-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 604'800.- TTC pour l'installation de bornes rétractables délimitant une zone piétonne sur une partie de la rue St-Joseph et sur la partie nord de la place du marché, pour des plantations en bac, ainsi que pour la mise en place de coffrets électriques
11. Résolution administrative **RA 005** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'adoption d'un projet de résolution approuvant le plan directeur de quartier n° 29'951 intitulé Praille-Acacias-Vernets (PDQPAV)  
**Propositions des membres du Conseil municipal**
12. Motions
  1. **047-2014R** Pour le retour de la grande Braderie
  2. **050-2014P** Nombre de places parking à Carouge
  3. **051-2014P** Auberge communale
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2014**

Mme Hiltpold a une remarque concernant la transcription d'une de ses interventions qu'elle estime avoir été trop résumée en comparaison à la réponse suivante qui est bien plus longue. Elle se demande pourquoi les interventions sont résumées à ce point, estimant qu'il y a là une inégalité de traitement. Elle souhaite comprendre comment se font les procès-verbaux.

La Présidente répond qu'il faudrait écouter l'enregistrement de la séance et corriger le procès-verbal en fonction de l'enregistrement. C'est la pratique d'usage.

Mme Cotillon indique qu'il manque l'inscription de sa présence dans le procès-verbal.

La Présidente répond que cela sera corrigé.

M. Baertschi demande que, dans son intervention au point 5, il soit rajouté après surenchère : « lors de l'acquisition des parcelles par la SUVA ».

La Présidente répond que la précision sera apportée au procès-verbal.

M. Morex reprend la même remarque que Mme Hiltpold concernant la question qu'il a posée à propos de l'Auberge communale et qui n'a pas été retranscrite correctement.

La Présidente répond également que les corrections seront faites sur la base de l'enregistrement.

- La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 23 septembre 2014

**Le procès verbal est accepté par 22 oui et 3 abstentions.**

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme Lammar

## Patinoire

J'ai le plaisir de vous annoncer que pour inaugurer notre patinoire cette année, la Ville de Carouge aura l'honneur de recevoir Stéphane Lambiel et Sarah Meyer qui nous offrent gracieusement leur présence. Cette inauguration aura lieu samedi 29 novembre en fin de matinée. Vous recevrez bien évidemment une invitation, mais réservez d'ores et déjà cette date.

## Prestations communales et lieu d'accès facilité

Je vous informe que la Ville de Carouge a décidé de créer une arcade au service des usagers de la Commune. Cette arcade sera un véritable portail permettant de faciliter l'accès à presque toutes les prestations et qui permettra de renseigner les usagers le plus efficacement possible et éviter des déplacements inutiles au sein des différents services de l'administration carougeoise.

Le but n'est pas de supprimer l'accès aux prestations existantes, mais d'amener une vraie valeur ajoutée en centralisant toutes ces prestations en un lieu unique pour répondre aux besoins de tous les usagers de la ville de Carouge.

Tout en donnant une image moderne de l'administration, nous pourrons ainsi transférer aux services concernés les demandes complexes tout en pouvant répondre aux habitants et traiter plus rapidement les demandes.

L'ouverture de cette arcade qui se situera dans ce bâtiment, au rez-de-chaussée, dans l'ancienne réception des APM, sera effective dans le courant du mois de janvier 2015.

Les avantages de cette arcade pour les usagers seront les suivants :

- Simplifier la vie des usagers en offrant un accueil commun pour les démarches les plus courantes.
- S'informer sur la vie de la commune.
- Traiter directement toutes les prestations simples.
- Aider les usagers à remplir les formulaires communaux
- Collecter des informations pertinentes pour informer au mieux les usagers.
- S'informer sur une procédure à suivre.
- S'informer sur un dossier communal.
- Diminuer le nombre de déplacements au sein de l'administration pour obtenir un document.
- La proximité immédiate de l'état civil qui se trouve à la porte d'à côté
- Et surtout, outre les horaires normaux de ce guichet, soit 8h-12h et 14h-17h, un horaire élargi trois fois par semaine, soit : une ouverture plus tôt le mardi 7h30, non stop le mercredi entre 12h et 14h et plus tardive le jeudi jusqu'à 19h, en relation avec le marché et l'ouverture tardive des commerces.

(horaires : lu 8h-12h et 14h-17h / ma 7h30-12h et 14h-17h / me 08h-17h / je 8h-12h et 14h-19h / ve 8h-12 et 14h-17h)

## Futur bâtiment au 5 route de Saint-Julien

Ma troisième communication est moins réjouissante et concerne le futur bâtiment au 5 route de Saint-Julien qui a fait l'objet d'une délibération en juin dernier, la 114-2014.

Pour rappel, vous avez voté un juin dernier ce crédit d'acquisition de parts de propriété par étage pour la réalisation d'un poste de police municipale, mais l'avez conditionné à la certitude de la venue de la police cantonale dans ces locaux.

Vu que le propriétaire a toujours souhaité vendre en un seul bloc, il était en effet prévu que la commune acquière une partie des locaux commerciaux de ce futur bâtiment pour y placer la police municipale. Pour rappel, la police municipale est actuellement au boulevard des

Promenades dans un bâtiment temporaire qui doit à terme être démonté et remonté aux Moraines pour servir à la maison de quartier, qui, je vous le rappelle, est dans un état de délabrement avancé.

Il était aussi projeté que le Canton achète une autre partie des locaux administratifs pour y déménager le poste de police de Carouge, permettant ainsi des synergies entre police municipale et police cantonale.

Il était également prévu que la Fondation des personnes âgées achète les étages pour y créer des IEPA, ces appartements semi-médicalisés, ainsi que le rez-de-chaussée côté Vigne Rouge pour y créer un restaurant. Il était aussi prévu qu'elle loue à Pro Senectute une partie des locaux pour un foyer de jour et enfin que Pro Senectute acquière les locaux administratifs restants.

Ce projet était encore intéressant pour la Commune car le fait d'avoir en main publique ce bâtiment permettait de garantir la création d'un passage public entre la route de Saint-Julien et la Vigne Rouge (avec un ascenseur prévu qui permettrait aussi l'accès aux vélos), ce qui est très important pour l'aménagement de notre territoire et la mobilité dans Carouge.

Vu le vote du Conseil municipal, le propriétaire, qui a déjà attendu de longues années, qui a été enclin à revoir son projet sur demande de l'Etat (l'architecte a repris le projet et l'a agrandi pour qu'il réponde aux besoins de la police cantonale), a déclaré qu'il n'attendrait pas que la loi cantonale formelle, ouvrant un crédit d'acquisition pour ces locaux, soit votée par le Grand Conseil.

Il nous a donc écrit, par l'intermédiaire de son avocat le 15 juillet 2014, en expliquant qu'au vu du vote du Conseil municipal, l'engagement de l'Etat était dès lors de première importance pour la pérennité du projet. Il indiquait que *« au cas où le propriétaire percevrait des attermoissements ou des engagements conditionnés à de multiples paramètres, tous aussi incertains les uns que les autres, il envisagerait alors d'abandonner purement et simplement ce projet de construction, dans son affectation actuelle, pour réaliser un immeuble dans lequel ne trouverait place ni la police cantonale, ni la police municipale, pas d'avantage que les appartements médicalisés IEPA »*.

L'avocat du propriétaire a également écrit au Conseiller d'Etat en charge des finances le 29 septembre dernier lui demandant une réponse claire : le Conseil d'Etat était-il prêt à s'engager fermement à l'acquisition de ces lots, sous réserve du processus législatif ? Le propriétaire expliquait dans son courrier que, fondé sur de telles assurances, il était prêt à prendre le risque de commencer la construction mais que toutefois, il lui faudrait l'engagement de la Ville de Carouge.

Sans cet engagement le propriétaire a clairement exprimé qu'il n'attendrait pas et relancerait le projet de PPE. Ce qui signifie en clair que tout le projet tomberait à l'eau, y compris celui des IEPA.

En date du 17 octobre 2014, alors même que Monsieur MAUDET avait toujours marqué son grand intérêt pour ce projet, Monsieur DAL BUSCO a répondu à l'avocat du propriétaire que l'Etat renonçait à se porter acquéreur des locaux de la Route de St-Julien.

Il exposait que *« les locaux proposés ne conviennent pas à la création d'un poste de police cantonale du point de vue de la configuration des locaux et que les conditions économiques non négociables ne sont pas supportables par l'Etat »*.

Il est toutefois très curieux que l'Etat explique que les locaux ne correspondraient pas aux besoins de la police cantonale, étant donné que l'Etat a lui-même payé une étude pour vérifier de la faisabilité de ce projet et a travaillé depuis 2013 avec l'architecte afin que ce dernier change ses plans pour intégrer tous les besoins d'un poste de police cantonale. C'est d'ailleurs suite à l'intégration de ces demandes que le projet a été élargi et que nous avons dû trouver un nouvel

acquéreur avec Pro Senectute pour l'équivalent des surfaces supplémentaire côté « police municipale ».

Quant aux coûts d'acquisition, ils ont quand même été discutés avec l'Etat durant de longs mois...

Mais voilà, le Conseil d'Etat renonce donc à la création à cet endroit d'un poste de police.

Nous ne pouvons que le regretter, car cela risque fort de compromettre l'entier du projet, y compris les IEPA et un passage élargi entre la route de Saint-Julien et la Vigne Rouge, vu la position du propriétaire et vu que la commune ne peut bien évidemment pas s'engager.

Je tiens toutefois à vous informer que nous avons un rendez-vous avec l'avocat du propriétaire la semaine prochaine et que nous tenterons de trouver une solution pour sauver ce qui peut l'être, mais cela va être relativement difficile...

Il faudra également trouver une solution pour le poste de police municipale, car il serait judicieux que le poste du boulevard des Promenades soit rapidement déménagé. Non seulement en raison de l'état de vétusté de la maison de quartier des Moraines, mais également du point de vue de l'aspect du mail des Promenades.

### Communications de Mme De Haller Kellerhals

#### Concerts d'automne

Vous trouverez à vos places le dépliant concernant les concerts d'automne à Carouge. Je vous encourage vivement à assister à ces concerts d'excellente qualité.

#### Proches aidants

Vous avez reçu il y a quelque temps sur CMnet l'invitation à l'inauguration de l'exposition « proches aidants tous les jours ». La journée intercantonale des proches aidants se déroulera pour la première fois cette année également dans le canton de Genève. L'inauguration de l'exposition aura lieu le 30 octobre à la salle du Rondeau et l'exposition sera en place jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre. Un proche aidant est une personne de la famille, un voisin ou un ami qui consacre une partie de son temps à un proche atteint dans sa santé pour lui assurer à titre non professionnel et de façon régulière une présence et un soutien pour l'aider dans ses difficultés, assurer sa sécurité, le maintien de son identité et de son lieu social. Cette journée intercantonale a pour but de valoriser la contribution des proches aidants actifs à domicile et de faire connaître les prestations de soutien disponibles afin de leur éviter l'épuisement. De nombreux carougeois et carougeoises sont concernés par cette réalité puisque selon le Canton, environ 14 % de la population âgée de 15 ans et plus s'occupe presque tous les jours ou près d'une fois par semaine d'un proche. Cela représente pour Carouge environ 3'000 personnes. Je vous invite vivement à prendre le temps de découvrir cette exposition et à venir à son vernissage qui aura lieu ce jeudi à la salle du Rondeau en présence du conseiller d'Etat Mauro Poggia, du Conseil administratif et de représentants des communes limitrophes, de services cantonaux et d'institutions actives dans le soutien aux proches aidants. A relever également que dans le cadre de ce moment d'inauguration, M. Jimmy De La Rosa, proche aidant, habitant et ancien conseiller municipal à Carouge donnera son témoignage.

#### Passerelle des Meuniers

Depuis quelques semaines, une nouvelle passerelle piétonne enjambant la route de Drize relie désormais le quartier Battelle-Tambourine avec celui de Grange-Collomb. En réponse à la

demande du Canton, la Ville de Carouge va proposer d'appeler ce nouveau cheminement « Passerelle des Meuniers ». Cette dénomination évoque les artisans meuniers autrefois actifs sur les bords de la Drize, notamment dans le Moulin Dance. En effet, le domaine de Grange-Collomb, bordé sur son flanc occidental par la Drize comportait un ancien moulin. L'existence du Moulin de Pesay (ou Moulin Dance), dont des vestiges subsistent toujours sur la rive droite, est attestée dès 1388. L'utilisation de la force hydraulique avait impliqué le creusement d'un bief, petit canal détournant une partie de l'eau pour actionner la roue (cf. Chemin du bief-à-Dance). Dès le 18<sup>ème</sup> siècle, le cadastre nous révèle un espace très fonctionnel. Un réservoir appelé « étang » alimentait une paire de roues qui faisait tourner des meules en pierre afin de moudre le blé. Le moulin était complété par un battoir et une grange était aménagée servant de logement au meunier. Les eaux de la Drize animèrent jusqu'à onze moulins, sept sur son cours principal et quatre le long du canal pour alimenter la ville de Carouge. C'est pourquoi il semble juste de relever le rôle important du métier de meunier dans l'histoire de la commune.

### Nouveau site internet de Carouge

En primeur, je vous informe du lancement du nouveau site internet de la Ville de Carouge courant novembre.

Créé en 2007 et lancé en 2008, le site institutionnel n'était plus adapté à l'environnement actuel du monde digital. Lent, vétuste et peu adapté aux nouvelles technologies, il ne reflétait pas le dynamisme et la modernité dont Carouge fait preuve. Le design n'était pas en adéquation avec l'identité visuelle développée par la commune. Par ailleurs, l'outil de gestion de contenu ne correspondait pas entièrement aux besoins des utilisateurs et le fournisseur ne garantissait plus l'actualisation du produit. Aussi ergonomie, graphisme et technique ont été revisités pour offrir aux internautes un site de qualité tourné vers leurs besoins.

Ce que ce nouveau site offre :

- une nouvelle architecture de l'information pour permettre au visiteur d'accéder en un minimum de clics à un contenu pertinent
- 4 grands chapitres pour accéder à l'information : Habiter, Découvrir, Sortir, Votre mairie, ainsi qu'un moteur de recherche efficace et des entrées par type d'utilisateurs (Je suis... Je cherche...)
- un outil de gestion de contenus efficace et en libre accès (Drupal)
- une plateforme plus dynamique permettant de soutenir l'offre administrative, culturelle, sportive, événementielle et associative de la Ville de Carouge
- une meilleure valorisation de l'offre touristique afin d'accroître le rayonnement de Carouge
- un outil *responsive*, c'est-à-dire une plateforme accessible sur tout type d'écran (tablettes, smartphones)
- la possibilité de réserver l'espace public, des salles, du matériel communal ou encore d'acheter des cartes CFF en ligne
- bref, un site au design actuel et conçu pour faciliter les recherches des internautes

### Communications de M. Walder

#### Aménagements rue de Montfalcon, rue de Veyrier et rue Jacques Dalphin

Suite aux aménagements réalisés ces dernières années dans le secteur de Montfalcon à la rue de Veyrier et à la rue Jacques Dalphin qui sur plusieurs points s'avèrent aujourd'hui non conformes et font l'objet de nombreuses critiques notamment en matière de sécurité, nous procédons en ce moment à différentes améliorations dans ce secteur.

Vous avez pu voir que pour le secteur Montfalcon Grosselin nous avons d'ores et déjà réintroduit sept passages piétons jaunes aux abords des carrefours. D'autre part, plusieurs mesures correctives sont en cours afin de gommer certaines incohérences. Enfin, des demandes

d'autorisation de rehaussements de chaussée afin de réduire la vitesse, ainsi que des avancées de trottoirs qui permettront de réduire le nombre de potelets utilisés. Une fois celles-ci obtenues, nous devons supprimer les derniers passages piétons gris qui s'effritent et qui je le rappelle ne sont pas conformes à la législation et dont le Canton nous a demandé le retrait.

A la rue de Veyrier, des études sont actuellement en cours et des modifications concrètes allant dans le même sens seront introduites prochainement.

Enfin, pour la rue Jacques-Dalphin, dans les prochains jours des travaux seront réalisés au croisement de cette rue avec la rue du Collège et la Rue de la Débridée afin de mieux marquer le passage d'entrée en zone de 20 km/h. Dans un deuxième temps, soit dans le début de l'année 2015, la rue Jacques-Dalphin sera interrompue à deux endroits, derrière le temple et derrière l'église afin de sécuriser le passage piéton, tout particulièrement pour les enfants de l'école Jacques-Dalphin qui seront à la salle de gymnastique des Charmettes.

Comme déjà largement exposé en commission, ces modifications visent également à réduire la vitesse et le trafic de transit dans cette zone de rencontre, tout en garantissant entre-temps l'accessibilité à tous les commerces et habitations. Enfin, comme vous le savez, les questions liées à l'éclairage public dans toutes ces rues sont actuellement en cours d'étude dans le cadre du plan lumière. Quant aux éléments de choix urbanistiques et de matériaux, ils sont actuellement évalués et feront l'objet de discussions prochainement en commission dans le cadre de la définition de la Chartre d'aménagement du vieux Carouge.

#### Aménagements cyclables

Ma deuxième communication concerne les aménagements cyclables. Je vous informe que des aménagements cyclables sont actuellement réalisés dans Carouge pour d'une part améliorer la sécurité des utilisateurs et d'autre part compléter le réseau cyclable de notre commune, qui présente encore en quelques endroits des incohérences qui n'incitent pas vraiment au transfert modal. Une première étape est en cours de réalisation dans le secteur de la Fontenette, à la rue Ancienne et sur l'avenue Vibert entre la Rue Grosselin et la route des Jeunes. D'autre part, dès que nous recevrons les autorisations, des compléments au réseau cyclable seront apportés à la rue Vautier, à la rue Saint-Joseph ou encore à la rue Jacques-Dalphin, mais aussi par la création d'une piste cyclable en site propre sur le boulevard des Promenades.

#### Tags

Je suis heureux de vous informer également que nous avons décidé de procéder à l'effacement des tags présents sur le territoire de la ville de Carouge et visibles depuis le domaine public. Pour ce faire, le Service voirie, espaces verts et matériel a lancé un appel d'offres en bonne et due forme avant de retenir l'entreprise Svema pour effectuer ce travail. Cette entreprise est active dans l'entretien des bâtiments et l'effacement des tags principalement sur le territoire genevois. Elle dispose d'excellentes références de professionnalisme et de sérieux. Cette entreprise contactera prochainement tous les propriétaires concernés pour obtenir leur accord avant de procéder au retrait des tags sur l'ensemble des façades visibles depuis le domaine public, tant sur les bâtiments publics que privés. Pour obtenir le résultat escompté et surtout par souci d'unité de traitement et au vu des expériences d'autres collectivités, il nous a semblé cohérent de prendre en charge ces coûts dans un premier temps. La charge exceptionnelle pour 2014 est d'environ CHF 30'300.- qui seront pris sur les lignes budgétaires allouées au SVEM grâce aux économies réalisées depuis le début de l'année par ce service.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Démission de Mme Naine

La première communication concerne la démission de Mme Naine de la Fondation immobilière de la ville de Carouge. Son parti, le MCG, propose de la remplacer par Mme Agnessa JAGGI.

Il n'y a pas d'opposition.

#### Informations relatives à la nouvelle législature 2015-2020

Composition des conseils municipaux et des exécutifs communaux pour les élections communales de 2015

Le Conseil d'État a officialisé que la commune de Carouge passera à 33 conseillers et conseillères municipaux et municipales pour la prochaine législature. Le nombre d'habitants est aujourd'hui de 21'125.

La date pour la prestation de serment des magistrats communaux pour la législature 2015 2020 a été arrêtée. La prestation des membres du Conseil administratif aura lieu à la cathédrale Saint-Pierre le 29 mai 2015. Le Conseil d'État a également décidé que la nouvelle équipe du Conseil municipal entrera en fonction dans toutes les communes le mardi 2 juin 2015 suite à l'élection du 19 avril 2015.

#### Courrier de M. Daniel Huber relatif à la composition du Conseil de Fondation du Vieux-Carouge (droit de signature) et demande de précisions du Service de surveillance des communes

Cette question formelle est désormais close par la régularisation effectuée par la Fondation. Le Bureau a donc décidé qu'il n'est pas nécessaire de donner suite à la lecture de ces courriers.

#### Décisions Association des communes genevoises 2015

Les décisions de l'ACG sont soumises à un droit d'opposition des communes. Pour ce qui est du budget 2015 ACG, un droit d'opposition est ouvert. Il concerne notamment :

- réévaluation des indemnités des membres du comité
- renforcement des effectifs de la structure
- budget global
- augmentation des cotisations 2015 des communes

Ces décisions sont disponibles sous l'onglet ACG de CMnet.

La Présidente rappelle que le délai d'opposition s'achève avant le prochain Conseil municipal, toute opposition devra donc faire l'objet d'une intervention rapidement.

#### Dates des séances du Conseil municipal pour l'année 2015

Le Bureau a discuté des séances du Conseil municipal pour l'année 2015.

Un projet de calendrier a été remis par l'administration proposant pour chaque mois une solution avec des séances le mardi et le jeudi.

Après examen de ce calendrier, le Bureau a décidé que

- Les séances se tiendraient en 2015 en principe le jeudi.
- Des exceptions sont prévues lorsque le Grand Conseil siège, soit pour 2015 pour les mois de juin et de décembre, la séance ayant alors lieu le mardi.
- Les dates de mai et de novembre seront encore soumises au SSCO pour validation au vu des délais pour le vote des comptes rendus et du Budget.
- Le calendrier définitif sera à disposition de chacun-e sur CMnet.



## Présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2015

A la demande du Service des votations, un planning répartissant les fonctions de président-e ou de vice-président-e, ainsi que les suppléances a été élaboré sur la base de la représentation proportionnelle au Conseil municipal et de l'alternance gauche/droite.

Cette répartition a été remise aux membres du Bureau le 13 octobre pour ajustements. Ce calendrier doit être validé d'ici au 28 octobre.

## Invitation de la Coordination des Villes romandes

Régulièrement, la Coordination des villes de Suisse romande organise des colloques regroupant toutes les villes de Suisse Romande. La prochaine aura lieu à Lancy le 14 novembre, dès 9h30 à la Ferme Marignac sur le thème de la mobilité durable. Les informations et bulletins d'inscription sont disponibles dans les invitations sur CMnet.

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 128-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DES MINOTERIES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLQ ET POUR LE PERIMETRE COMMUNAL DES HALLES DE LA FONDERIE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2014 et renvoyé en commission Urbanisme-mobilité-aménagements. Celle-ci s'est réunie le 16 octobre 2014 et le rapport a été établi par M. Etienne.

La Présidente demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne indique que le groupe socialiste soutiendra cette délibération. Il insiste sur le maintien d'activités culturelles dans ce secteur. Carouge dispose d'un grand nombre de lieux pour accueillir des artistes et des manifestations, ce qui est un atout précieux. Ayant assisté au Printemps Carougeois à cet endroit, il peut témoigner de son grand attrait et invite donc le Conseil municipal à suivre ce projet. Il souligne en outre la qualité de la présentation faite en commission par le Service de l'urbanisme. On sent la cohérence sur le territoire carougeois entre les projets à l'étude et en développement. Concernant la question du maintien ou de la démolition du bâtiment Brun, il a été confirmé lors de la commission que malgré sa valeur patrimoniale, il ne pourra pas être conservé, ce qui est regrettable. Enfin, même si Carouge n'a qu'une petite partie de ce PLQ, M. Etienne invite le Conseil administratif à suivre intensément les problématiques de végétation. Pour rappel, cette zone comprend le parc « Noie-tes-puces » et le cordon boisé de l'Arve. Le patrimoine végétal prend de l'âge et il convient de veiller à son remplacement.

M. Prod'hom rejoint les propos de M. Etienne. Malgré l'addition sur ce périmètre de plusieurs PLQ dont la qualité n'était pas toujours satisfaisante, le Service de l'urbanisme a travaillé sur la

concertation et a conduit des analyses très fines du site. Il a notamment veillé à un large accès du public par différents fronts. Les Verts saluent ce travail permettant une analyse en profondeur, le maintien de bâtiments lorsque c'est possible et la prise en compte des contraintes environnementales. Cette démarche aboutira à un projet de qualité.

Mme Stebler indique que son groupe soutiendra aussi ce projet et rejoint les arguments déjà présentés. Elle souhaite toutefois que la pétition faite par des centaines d'artistes pour avoir une salle ne sombre pas dans l'oubli. Concernant le bâtiment Brun, dont il a été dit qu'il devait être démolit du fait de la forte pollution des lieux, Mme Stebler n'a trouvé aucun document attestant cet état de fait. Elle espère que sa démolition ne se doit pas à une question d'argent. Enfin, elle déplore que souvent, lors de démolitions et reconstructions, les aspects de densification du quartier et de circulation sont oubliés.

Avant de s'exprimer au nom du PLR, M. Morex note qu'il ne comprend pas bien les propos de M. Etienne. D'un côté, ce dernier se félicite de la qualité des propos du responsable de l'urbanisme, mais de l'autre, il émet des doutes sur la pertinence de la démolition de l'immeuble Brun. Cette dualité le rend perplexe. Pour ce qui est du projet, le PLR soutiendra cette proposition, mais M. Morex tient à rappeler que c'est parce que d'après le Conseil administratif, démolir pour reconstruire est la meilleure solution. En effet, on manque de locaux pour les sociétés et la culture. A en croire Mme Lorenz, les murs et la toiture sont en piteux état, l'étanchéité n'est plus garantie et le sous-sol est pollué : il semble donc préférable de démolir et de reconstruire plutôt que de conserver une ruine. Cela permettra d'avoir plus de locaux, tel que le souhaite Mme Stebler.

M. Baertschi indique que trois points importants sont à prendre en compte. Il évoque d'abord les rives de l'Arve : cet endroit a une valeur et les dernières esquisses proposent un certain recul par rapport à ce fleuve, ce qui est une bonne chose. Ensuite, la parcelle qui appartient à la commune où une animation doit perdurer. Le troisième élément est le voisinage du Vieux Carouge. Pour rappel, le bureau Carlier & Montessuit avait noté que les droits à bâtir de l'oratoire Saint Joseph avaient déjà été utilisés deux fois. Ce point délicat devrait être étudié.

M. Walder souhaite clarifier deux informations. Le bâtiment Brun est actuellement sur une parcelle de la FPLC. Le Conseil d'Etat a décidé sa démolition, mais n'a pas transmis tous les rapports à la commune. M. Walder s'est engagé à ce que ces dossiers soient étudiés dans le détail et transmis au Conseil municipal. Au vu des informations reçues, la conservation du bâtiment en l'état mettrait en péril la conservation de la nappe phréatique, d'où la décision de le démolir. Concernant la parcelle carougeoise, on étudie actuellement le maintien des Halles de la Fonderie comme lieu culturel pour en préserver l'âme. Il se peut que ce maintien ne soit pas possible, auquel cas le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal avec des solutions alternatives, l'objectif prioritaire étant toutefois de conserver ces espaces en les réaménageant pour qu'ils soient entièrement utilisables.

Mme Hiltpold demande que les présentations Powerpoint faites lors des commissions soient disponibles sur CMnet pour que les personnes qui n'étaient pas présentes puissent en prendre connaissance.

La présidente la remercie de cette remarque, ce sera fait.

**Mise aux voix, cette délibération est acceptée à l'unanimité (25 pour).**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 129-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DESTINE AUX AMENAGEMENTS DE SURFACE DE LA RUE DU TUNNEL**

Ce projet a été pris en considération à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2014 et renvoyé en commission Entretien du domaine public. Celle-ci s'est réunie le 16 octobre 2014 et le rapport a été établi par M. Voignier.

La présidente demande à M. Voignier s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Voignier n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

La présidente ouvre la discussion.

M. Voignier a apprécié la présentation faite lors de cette séance. Il remercie que sa demande pour une cohérence avec le projet Similor, notamment en ce qui concerne les accès des parkings actuels, ait été prise en compte. M. Voignier souhaite vivement la création de places « minute » et de places pour handicapés dans cette zone.

M. Etienne explique que les membres de la commission ont abordé plusieurs sujets, notamment la question de la sortie de la rue du Tunnel sur la rue Joseph-Girard. Diverses solutions ont été évoquées pour résoudre cette sortie problématique. M. Etienne souhaite que la bonne solution soit trouvée pour cette rue qui pose véritablement problème dans Carouge. Tout en applaudissant la coordination avec la parcelle Similor pour les aménagements extérieurs, il regrette que le projet ne soit pas encore développé. Il a été dit que du fait des nombreuses canalisations en sous-sol, la végétation risque de ne pas pouvoir s'établir. Le projet pourrait donc être trop classique et manquer d'arbres. M. Etienne accorde beaucoup d'importance au choix et à l'entretien de la végétation qui doit faire partie du projet. Bien que le projet ne revienne malheureusement pas en commission, le parti socialiste soutiendra les aménagements prévus.

M. Walder précise qu'il est demandé aux membres du Conseil municipal de valider la réalisation de ces aménagements, car la Commune doit s'en porter garante, une grande partie de ces aménagements étant financée par la taxe d'équipement prélevée sur les promoteurs. M. Walder peut toutefois s'engager à présenter en commission des informations complémentaires afin d'en discuter.

Mme Marti signale que les Verts voteront cette délibération, malgré les réserves émises en commission, comme la sortie de la rue sur l'axe Joseph-Girard à laquelle il faudrait réfléchir pour éviter une pétition des habitants. Elle salue ensuite la réflexion sur les cheminements piétonniers entre Pinchat et ce quartier. Enfin, Mme Marti applaudit la volonté de créer des places pour les deux roues dans cette rue, mais elle a des réserves sur leur nombre, ces places devant à son goût être mieux distribuées dans Carouge.

M. Maulini signale que le souci de la commission était ce problème de la rue Joseph-Girard, un problème qui risque de s'accroître. Parmi les solutions indirectes étudiées, il évoque la mise en place d'abonnements Mobility au parking du théâtre. Cela inciterait la population du Vieux Carouge à renoncer à sa voiture, comme il l'a fait lui-même. Il soumettra cette idée, quitte à déposer ultérieurement une motion.

Mme Stebler et son groupe soutiendront le projet. Elle partage les remarques déjà formulées et ajoute qu'il s'agit d'un quartier important pour Carouge, car il se densifie. La rue du Tunnel, très bruyante, mérite aussi l'attention de la commune. La couverture de la route du Val d'Arve, également source d'émissions sonores importantes, ne doit pas non plus être oubliée.

La Présidente met aux voix la délibération.

**La délibération est approuvée à l'unanimité (25 oui).**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 131-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2015, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'A L'AUTORISATION D'EMPRUNTER**

Mme Lammar introduit le sujet.

Mme Lammar a le plaisir pour le budget 2015 de présenter un budget équilibré malgré la conjoncture et la période difficile. Cet exercice n'est pas toujours aisé au vu des 2'174 lignes que contient ce budget 2015. La conseillère administrative rappelle qu'un budget n'est pas uniquement l'alignement de chiffres, mais également un instrument de gestion qui fixe les priorités ainsi que les objectifs. Enfin, un budget est une autorisation et non pas une obligation de dépenser.

Ce budget 2015 est équilibré et les charges sont maîtrisées. Cet équilibre a été rendu possible grâce aux efforts substantiels d'économies conduits depuis 2012 déjà. À noter également que ce budget est plus bas que les années précédentes grâce aux efforts et aux recherches de solutions. Ce budget 2015 est aussi plus bas que le budget 2014, ceci malgré les augmentations mécaniques ne relevant pas de la ville de Carouge.

Certaines priorités politiques ont été fixées pour l'élaboration de ce budget :

1. Recentrer des prestations relevant de la mission première de la ville, soit les tâches régaliennes d'une commune.
2. Affirmer une priorité pour les projets d'investissement débouchant sur une prestation publique directe.
3. Effectuer des choix, prestation par prestation, les assumer et ne pas induire de réduction linéaire uniforme dans les domaines où cela serait inapplicable.
4. Développer notre commune harmonieusement afin de garantir une qualité de vie et répondre aux besoins des habitantes et habitants. Par ex., développer des bibliothèques afin de répondre à l'augmentation constante des fréquentations et des prêts et développer le quartier de la Fontenette.
5. Ne pas majorer les prestations et institutions subventionnées qui subissent déjà directement les effets de la situation conjoncturelle difficile.
6. Limiter les gratuités dans la mise à disposition de prestations du domaine public qui attire à Carouge des événements et manifestations qui s'y déroulent uniquement en raison des conditions avantageuses proposées (sans limiter les manifestations organisées par la commune ou les associations carougeoises)
7. Appliquer une politique responsable de l'environnement lors des manifestations organisées sur le territoire de la ville et développer une meilleure efficacité énergétique des installations et des bâtiments communaux.

Ce budget poursuit également les nombreuses actions entreprises, notamment :

- la continuité de la mise en concours et la centralisation des contrats,
- la nouvelle organisation du Service voirie, espaces verts et matériel qui permet une meilleure efficacité des achats de l'administration,
- la mise en place des règlements sur les subventions et la poursuite de l'analyse des comptes des subventionnées,
- la maîtrise des effectifs et de l'enveloppe budgétaire,
- la reprise en interne de certaines prestations lors de la réorganisation,

- la mise en place obligatoire d'un nouveau modèle comptable qui engendrera un travail particulièrement conséquent pour le service financier
- les mesures administratives prises pour accompagner ces choix.

### Chiffres-clés du budget 2015

Le budget totalise un montant de revenus de CHF 97 millions, pour des charges de CHF 97 millions dont CHF 13,5 millions d'amortissements pour un résultat net et un bénéfice de CHF 10'930.-. Les investissements nets totalisent un montant de CHF 49 millions. Ce montant tient compte non seulement des investissements en cours, mais aussi des nouveaux investissements. L'année 2014 a en effet vu plusieurs nouveaux projets votés. À titre d'exemple, pour 2014, les investissements totalisaient un montant de CHF 42 millions. Enfin, l'insuffisance de financement totalise quant à elle un montant de CHF 35'848'361. Si l'on compare les revenus avec l'année 2013 et le budget 2014, on peut constater des efforts pour maîtriser le budget par les chiffres affichés. À noter que des imputations à terme ont passablement augmenté dans le budget 2015 car toutes les gratuités ont été comptabilisées, il s'agit d'un montant de près de CHF 4 millions, soit des revenus nets d'environ CHF 97 millions.

### Charges

Les charges sont totalement contenues et maîtrisées et se montent en 2015 à CHF 100,6 millions (voir l'évolution des charges depuis 2013 p. 20). Les imputations internes totalisent un montant de près de CHF 4 millions, soit des charges nettes de CHF 97 millions et un bénéfice de CHF 10'930.-.

Les charges par nature sont maîtrisées. Les subventions se montent à CHF 14,7 millions pour le budget 2015. Les dédommagements totalisent un montant de CHF 6,2 millions. La commune n'a pas de maîtrise sur les participations aux impôts. Des économies ont été faites sur les contributions liées à la péréquation et la rétrocession aux communes françaises (CHF 5,5 millions de charges uniquement). Les amortissements totalisent quant à eux un montant de CHF 13,8 millions. La légère hausse par rapport à 2014 s'explique par les nouveaux projets votés en 2014 et dont les amortissements se répercuteront dans l'année 2015. Les intérêts sont relativement stables. Quant aux biens, services et marchandises, ils totalisent un montant de CHF 23,2 millions. Pour rappel, toutes les gratuités ont été comptabilisées dans le budget 2015, d'où l'augmentation entre le réel 2013, le budget 2014 et le budget 2015.

Les charges de personnel sont totalement maîtrisées par rapport au budget 2014 et totalisent un montant de CHF 33 millions. Ce montant est stable par rapport au budget 2014. Elles ont été contenues et sont même en légère diminution par rapport à l'année précédente du fait des mécanismes salariaux annuels et de l'annualisation des postes qui représente une augmentation de charges d'environ CHF 290'000.-. À noter également que l'effectif global (hors apprentis, stagiaires et auxiliaires) pour 2015 est en diminution de 0,99 poste. Cette diminution de l'effectif global se doit au travail conséquent de réorganisation de certains services, en particulier du Service voirie, espaces verts et matériel. Ces mouvements de postes sont détaillés dans le classeur.

Les biens, services et marchandises totalisent un montant de CHF 23,21 millions. La légère augmentation par rapport à l'année précédente se doit essentiellement à la comptabilisation des gratuités. Dans cette rubrique, on peut aussi relever :

- augmentation dans les fournitures de bureau, imprimés et publications de CHF 14'9000.
- des économies dans les rubriques suivantes :
  - mobiliers, machines, véhicules et matériels (- CHF 20'600.-),
  - eau, énergie, combustibles (- CHF 72'400.-),
  - achat fournitures et marchandises (- CHF 42'800.-),

- entretien des immeubles par des tiers (- CHF 1300.-).
- augmentation dans la rubrique Loyers, fermages et redevances d'utilisation de CHF 509'000.- (cf. comptabilisation différente de la déchetterie).
- diminution de CHF 335'000.- des honoraires et prestations de services
- augmentation dans la rubrique biens, services et marchandises (cf. comptabilisation des gratuités)

### Intérêts

Les intérêts se montent à CHF 400'000.- et la dette est stable, située à CHF 45 millions. Vu les investissements prévus, il est probable qu'elle augmente. Pour rappel, la dette doit toujours être mise en relation avec le patrimoine de la commune, assez conséquent.

### Amortissements

Les amortissements sont en légère augmentation pour totaliser un montant de CHF 13,78 millions (+ CHF 820 000.- en vue des nouveaux projets en 2014). Ces amortissements sont à mettre en relation avec les délibérations votées, en particulier celles de 2014.

Les contributions totalisent un montant de CHF 5,5 millions, soit une définition de CHF 1,1 million par rapport à 2014. Il s'agit toujours de données fournies par l'État et la commune n'a pas la maîtrise de ces données. La diminution de plus de CHF 1,2 million par rapport à 2014 s'explique par la nouvelle péréquation. À noter qu'il ne s'agit pas de la péréquation intercommunale mais d'une péréquation comprenant notamment les nombreuses places de crèche existantes à Carouge.

Les rétrocessions aux communes françaises affichent une légère augmentation de CHF 160'000.

Les dédommagements totalisent un montant de CHF 6,2 millions (+ CHF 400'000.-). L'augmentation s'explique par l'accroissement des frais du GIAP, de la FASE, et du SIAG.

Les subventions totalisent un montant de CHF 14,7 millions, soit une diminution de CHF 300'000.- par rapport au budget 2014. Elle se doit essentiellement aux subventions concernant les EVE. Ces subventions évoluent chaque année en fonction de divers paramètres.

Les autres subventions font l'objet d'une baisse de CHF 115'500.- due en partie à la diminution de la subvention extraordinaire à l'association Partage. On observe aussi la diminution de la subvention aux sapeurs-pompiers de CHF 20'000.- (cf. en 2014, subvention de matériel pour le projet jeunes sapeurs-pompiers)

Les subventions suivantes ont connu des augmentations (voir le détail des subventions accordées p. 28) :

- Commission Noctambus
- Antigél
- Agenda 21-développement durable
- Association Musiques vivantes
- Festival Fifres et tambours
- Fonds de soutien et proximité Carouge

### Revenus

Les autres revenus totalisent un montant de CHF 19,1 millions dans le budget 2015, contre CHF 23 millions dans le réel 2013 en raison de la vente de Télécrouge. Les éléments suivants peuvent être mis en avant :

- l'impôt sur les chiens reste insignifiant,
- le fonds de péréquation est toujours à zéro,
- l'indice de capacité financière était descendu au-dessous de 140 (il faut attendre deux ans pour voir si cette baisse se confirme),
- la taxe professionnelle est en légère diminution du fait de la prise en compte des conséquences du changement de statut des sociétés à Carouge.
- légère augmentation de l'impôt sur les personnes morales \*
- légère diminution de l'impôt sur les personnes physiques \*

\*Sur la base des données de l'Etat.

Les impôts totalisent un montant de CHF 81,6 millions (- CHF 600'000.- par rapport à 2014).

### Investissements

Les investissements bruts se montent à CHF 49'286'679 et le montant des investissements nets est identique. 77 projets sont concernés par ces investissements. CHF 26'371'000.- concernent les nouveaux projets et CHF 22'915'679.- sont destinés aux projets déjà votés. Les nouveaux projets concernés sont détaillés p. 26. Pour ce qui est des projets déjà votés, Mme Lammar met en avant, parmi les projets dont la liste figure p. 27, les projets suivants :

- Crédit d'étude pour la reconstruction du centre communal de Carouge
- Crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment communal
- Crédit de construction destiné à la transformation des bâtiments sis, 92 et 94 route du Val-d'Arve

### Conclusion

En conclusion, nous pouvons relever que les recettes fiscales annoncées par l'Etat sont globalement stables par rapport au budget 2014, mais il est nécessaire, en raison du caractère aléatoire de ces estimations et des futurs projets très importants pour Carouge, de continuer les efforts d'économies entreprises depuis 2012 et de maîtrise des charges.

Par le biais des actions conséquentes qui ont été entreprises au sein de l'administration et qui ont pour objectif une meilleure efficacité, des économies et de meilleures prestations, comme la mise en concours régulière des contrats, des prestations reprises en interne, la création d'une centrale d'achat qui est en cours, la nouvelle réorganisation du SVEM, et bien évidemment la maîtrise des effectifs et de l'enveloppe budgétaire, nous avons pu parvenir à l'équilibre pour ce budget 2015.

Cela tout en participant activement au développement de notre commune. En effet, en tant que responsables politiques, il nous appartient de réfléchir à l'avenir afin de répondre aux besoins d'une collectivité forte aujourd'hui de 21'000 habitants et qui va se développer de manière très importante ces prochaines années : entre les futures constructions de Carouge Est, le développement du quartier Praille-Acacias-Vernet, et celui de Pinchat, ce sont 14'000 nouveaux habitants qui sont prévus dans les 30 prochaines années.

Les projets prévus dans ce budget 2015 sont justement pensés pour répondre à ces besoins grandissants. J'en citerai juste quelques-uns:

- Un guichet unique de prestations
- Une bibliothèque pouvant véritablement répondre aux besoins grandissants de la population
- La création de locaux parascolaires, des restaurants scolaires et des crèches pouvant accueillir les nouveaux petits carougeois
- Un théâtre qui répond aux normes et aux besoins
- Une nouvelle piscine
- L'aménagement de la zone piétonne

- Une caserne pour les pompiers
- Ou encore la rénovation de nos bâtiments répondant aux normes énergétiques et permettant d'importantes économies.

Voilà quelques projets enthousiasmants et nécessaires pour le futur de notre commune qui nous occuperont certainement en 2015.

Je ne souhaiterais pas terminer cette présentation sans remercier vivement l'administration communale pour tous les efforts consentis dans l'établissement de ce budget, et en particulier le Service des finances pour le travail phénoménal déployé afin que vous ayez tous les documents devant vous ce soir. Et un merci tout particulier à Giovanni Di Stefano. Comme chaque année, sa disponibilité, son professionnalisme et son sérieux et sa fonction de « mouseman » permettent une présentation de ce budget dans les meilleures conditions.

Mme Lammar précise que les conseillers municipaux peuvent consulter le classeur budget 2015. la version électronique sera sur CMnet tout comme la présentation Powerpoint.

Les délibérations 131, 132 et 133 devront également faire l'objet de décisions. Il est souhaité de renvoyer les éléments marquants de ce budget en commissions spécialisées afin qu'elles puissent s'y attarder, avant un retour en commission des finances pour l'examen et une dernière commission pour discuter des retours et amendements émanant des commissions spécialisées afin que lors du prochain conseil municipal, les élus puissent voter efficacement sur ce budget.

*Applaudissements*

**La délibération est prise en considération à l'unanimité (25 pour).**

Le bureau propose le renvoi en commission des finances. La Présidente rappelle que diverses commissions thématiques sont également prévues dans les prochaines semaines. La liste des commissions va être envoyée à l'ensemble des chefs de groupe.

En l'absence d'une autre proposition, la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

A des fins d'organisation, Mme Hiltbold s'enquiert de la date fixée pour la commission des finances et demande que l'agenda soit mis à jour.

La Présidente répond que les dates figurent sur le tableau des séances sur CMnet.

Mme Stebler souhaiterait que la commission réfléchisse à la possibilité de nouvelles recettes. En effet, il est souvent question d'économies et d'austérité, aussi, elle souhaiterait une vision à long terme sur les entrées d'argent au vu de l'accroissement de la population. La commission pourrait par exemple répondre aux questions suivantes : quelles sont les possibilités des communes? Outre l'impôt et les biens immobiliers, y a-t-il d'autres possibilités ?

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 132-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2015**

Mme Lammar introduit le sujet.

Comme chaque année, les délibérations 133 et 132 sont communes avec celle du budget. Cette délibération propose, pour l'année 2015, de fixer du montant minimum de la taxe professionnelle à CHF 30.-.



**La prise en considération de cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Stebler souhaiterait que des explications plus détaillées soient fournies en commission, car elle a remarqué que la taxe professionnelle diminue. Elle voudrait particulièrement connaître le nombre d'entreprises qui payent la taxe professionnelle.

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 133-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN**

Mme Lammar introduit le sujet.

Pour l'année 2015, le montant prévu est de CHF 1'575'000.-, soit CHF 923'000.- destinés à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation techniques et CHF 652'000.- destinés aux travaux extraordinaires d'entretien.

**La prise en considération de cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Les conseillers municipaux n'ont pas de recommandations.

La Présidente rappelle que cette délibération fera l'objet de discussions détaillées dans les différentes commissions thématiques mentionnées précédemment.

**9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 134-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE ET D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION D'UN MONTANT GLOBAL DE CHF 3'770'500.- EN VUE DE LA RÉNOVATION DU PONT DE CAROUGE**

M. Walder introduit le sujet.

Ce projet est le fruit de discussions et d'études depuis plus de quinze ans. Il découle également d'un excellent travail et d'une collaboration entre les villes de Genève et de Carouge. Si le projet présenté aujourd'hui ne fait l'objet d'aucun blocage, ce n'était pas le cas du dernier projet déposé il y a deux ans et qui a suscité plusieurs oppositions, notamment de la part de défenseurs du patrimoine. Après de nombreuses séances de concertation avec M. Rémy Pagani et les différentes associations liées au patrimoine et à la mobilité, un projet semble enfin pouvoir aboutir dans des délais raisonnables. Vu l'état actuel du pont, il est urgent de procéder à sa rénovation, car dans le cas contraire, il risque d'être fermé prochainement à toute circulation. M. Walder invite le Conseil municipal à réserver un bon accueil à cette délibération.

**La prise en considération de cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

En l'absence d'autres propositions, la Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baud souhaite que les commissaires se penchent sur les entreprises qui vont prendre en charge les travaux. Il demande notamment qu'elles soient aux normes avec les charges sociales. Par ailleurs, il souhaite savoir quel contrôle la commune de Carouge a sur le projet.

M. Maulini se demande pourquoi ce projet ne peut pas être voté sur le siège. Tous semblent satisfaits de ce projet.

M. Prod'hom explique que les Verts souhaitaient que ce projet avance, mais qu'il est nécessaire de passer par un processus démocratique et par un vote formel d'une commission, d'où ce choix. Sa recommandation est de faire avancer le dossier le plus rapidement possible, car ce pont doit faire promptement l'objet d'une réfection et ce projet de qualité est issu d'un processus de concertation.

Mme Hiltbold souhaite répondre à l'interrogation de M. Maulini. Il arrive souvent que des projets soient présentés en commission – présentation de la préétude pour le théâtre, etc. –. Il lui semble que les élus se rendent à une commission informative dans un autre esprit que lorsqu'ils votent une délibération. Au vu du coût important, cette commission lui semble indispensable, d'autant plus que des années s'étant déjà écoulées, la commune n'est plus à un mois près.

La Présidente rappelle que cette question a déjà été discutée.

Etant donné l'urgence du projet, M. Buchs souhaite être mis au courant de l'avancement des travaux de la Ville de Genève. Il n'a pas l'impression que ce projet soit encore à l'ordre du jour du Conseil municipal de la Ville.

M. Etienne rappelle que les votes sur le siège sont extrêmement rares, toutes les délibérations passent en commission. Il estime pour sa part que la réfection du pont de Carouge est de toute urgence. Après deux commissions, le projet est bien développé et les plans techniques sont prêts. Il serait donc favorable à une discussion et un vote sur le siège afin d'avancer rapidement.

M. Baertschi salue les solutions qui ont été trouvées pour concilier ce qui semblait au départ inconciliable. Les magistrats M. Pagani et M. Walder ont recadré les orientations erronées du bureau d'architectes et ont réussi à aller de l'avant. M. Baertschi sait que la Ville de Genève ne votera pas ce projet avant le mois de mai, aussi, il ne voit pas l'intérêt de voter maintenant alors que l'information peut encore être complétée. Si le projet satisfait la plupart des acteurs, des problèmes de circulation se posent encore avec le tram. Il aurait pour sa part préféré le renvoi en toutes commissions réunies, mais la proposition qui est faite lui convient aussi.

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se limiter à des recommandations pendant leurs interventions.

M. Monney est d'accord avec M. Baertschi, le projet peut tout à fait être renvoyé en commission. Il rejoint aussi Mme Hiltbold, l'état d'esprit n'est pas le même lors d'une présentation ou du vote d'un budget. Il pense qu'il est important de discuter des montants en commission, car il a constaté quelques nuances.

M. Mützenberg demande les résultats des premiers tests sur les maçonneries effectués le 11 septembre afin de connaître l'impact éventuel sur le calendrier des travaux.

**10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 136-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 604'800.- TTC POUR L'INSTALLATION DE BORNES RÉTRACTABLES DÉLIMITANT UNE ZONE PIÉTONNE SUR UNE PARTIE DE LA RUE ST-JOSEPH ET SUR LA PARTIE NORD DE LA PLACE DU MARCHÉ, POUR DES PLANTATIONS EN BAC, AINSI QUE POUR LA MISE EN PLACE DE COFFRETS ÉLECTRIQUES**

M. Walder introduit le sujet.

Cette délibération vise à installer dans le secteur Nord de la place du Marché et la rue Saint-Joseph trois éléments distincts.

D'abord, des bornes rétractables munies de lecteurs de plaques minéralogiques et d'une commande par carte ou numéro de téléphone aux trois entrées de la future zone piétonne, soit la rue Saint-Joseph à la hauteur de la place du Temple, ainsi qu'aux deux extrémités du côté nord de la place du Marché côté fontaine. Il rappelle que la zone piétonne a fait l'objet de deux recours qui seront statués par le Tribunal fédéral. Quel que soit le résultat, un autre système de fermeture du secteur s'avère nécessaire durant les week-ends afin de ne pas pérenniser l'utilisation de vaubans. Si le Tribunal fédéral donnait raison aux recourants, les bornes seraient abaissées cinq jours par semaine et s'il les déboutait, la mise en place de la zone piétonne irait de l'avant tel que prévu et conformément au vote. Ce projet prévoit également des coffrets électriques pour les manifestations. Enfin, cette délibération porte sur l'aménagement de dix bacs de végétation larges et déplaçables.

On souhaite par la création de cette zone piétonne que les usagers profitent de cet espace. À noter que la question de la mise en façade à façade de ce secteur fera encore l'objet de discussions auprès du Conseil municipal et les aménagements définitifs de ce secteur seront encore largement discutés.

M. Morex s'étonne qu'au vu du recours au Tribunal fédéral, la délibération ait été maintenue sous cette forme. Loin de vouloir présumer de la décision du Tribunal fédéral, il souligne qu'en admettant que le Tribunal donnât raison aux recourants, certains passages n'auraient plus leur place dans le libellé. Le PLR ne prendra donc pas en considération cette délibération.

M. Maulini observe que la remarque de M. Morex devait sans doute être faite, mais souligne à son intention que la mise en place d'une zone piétonne est inévitable : il la verra de son vivant. Cette zone ne sera plus cantonnée au week-end.

À la connaissance de Mme Hiltpold, l'effet suspensif a été accordé au recours, ce qui change un peu la donne. Il ne serait à son sens pas judicieux de faire ces installations sans savoir. Elle rappelle que la zone est fermée le week-end depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le début de cette législature. On peut attendre encore six mois de manière à prendre une décision en toute connaissance de cause. La teneur de la décision dépendra en effet de l'arrêt définitif du Tribunal fédéral. Son groupe ne prendra donc pas encore en considération cette délibération.

M. Walder est surpris par les propos de Mme Hiltpold : la commune n'a pour l'heure aucune information du Tribunal fédéral. Il y a peut-être confusion entre la demande de l'effet suspensif et l'octroi de ce dernier. M. Walder invite le Conseil municipal à prendre cette délibération en considération pour en discuter en commission, où elle pourra être amendée. Il rappelle que la zone piétonne est demandée depuis 2008 et qu'il n'y a que sept opposants à cette piétonisation. Pour M. Walder, il est nécessaire de prendre en considération cette délibération.

M. Pistis indique que le MCG ne prendra pas la délibération en considération. Il trouve maladroit de marier des aménagements urbains avec des bornes rétractables qui n'ont pas le même effet. Il ne comprend pas non plus le raisonnement : pourquoi mettre en place des bornes si c'est pour ne pas les utiliser ensuite ? À son avis, il est préférable d'attendre la décision du Tribunal fédéral et de voter une délibération transparente.

M. Walder réitère que les bornes font partie intégrante de l'aménagement. Elles ont la même fonction que les vaubans actuels, mais sont plus efficaces. Les bacs seront bien entendu installés en fonction du résultat du recours, mais les bornes seront mises en place quoiqu'il arrive pour faciliter la vie des habitants et commerçants de ce secteur.

M. Morex souhaite qu'il soit transmis à M. Maulini qu'une multitude de moyens démocratiques pourraient faire modifier le cours des événements tels qu'il les imagine.

M. Mützenberg signale que son groupe soutiendra la prise en considération. Il invite les conseillers municipaux à tenir compte du timing de cette prise en considération. Il y a déjà eu deux étapes de recours, ceux qui soutiennent cette zone piétonne ont déjà fait preuve de patience à deux reprises. Les recourants ont été clairement déboutés à deux occasions. Il rappelle qu'indépendamment de la décision, cette zone est fermée le samedi et le dimanche et les personnes à mobilité réduite ont de la peine à accéder au marché à cause des vaubans. Il estime donc que cette délibération doit être prise en considération et pourra ensuite faire l'objet de nouvelles discussions.

M. Pistis souhaite répondre à M. Walder. Pour le conseiller municipal, une borne rétractable n'est pas de l'aménagement, son but étant de limiter la circulation. Ce ménage des genres lui pose problème.

Mme Marti appuie les propos de M. Mützenberg et indique que les Verts prendront en considération la délibération. Elle observe également que plusieurs partis se réclament de la volonté populaire, or celle-ci doit être respectée. Elle note à l'intention de M. Pistis que certaines de ses remarques s'inscrivent dans une discussion en commission et non pas dans le cadre d'une prise en considération.

M. Buchs dit que le PDC ne prendra pas en considération la délibération, car il ne s'agit pas à son avis d'une question urgente. Tout en entendant les propos sur le respect de la volonté populaire, il rappelle que le Tribunal fédéral doit encore prendre une décision, il est inutile de discuter d'un aménagement maintenant.

**La délibération est prise en considération par 14 pour, 11 contre et 0 abstention.**

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme

En l'absence d'une autre proposition, la présidente ouvre le tour de pré-consultation et demande aux conseillers municipaux de s'en tenir aux recommandations.

Mme Hiltbold a examiné les documents joints à cette délibération. La seule annexe qui lui a paru intéressante est une récapitulation générale du coût. Ce document ne suffit pourtant pas et elle souhaite avoir plus d'informations utiles et pratiques, notamment sur les bacs et les bornes. Par ailleurs, elle salue que les aménagements prévus soient plus légers que ce qui avait été envisagé initialement.

Mme Stebler remarque que l'on attend depuis six ans la réalisation de cette petite zone piétonne dans l'intérêt public et regrette qu'elle soit toujours combattue par les mêmes individus. Elle se souvient qu'à son arrivée au Conseil municipal, le PDC défendait l'idée d'une zone piétonne à la place du Marché et la diminution du nombre de voitures. Lors du dépôt de l'initiative, dont les

signatures dépassaient largement le nombre requis, le Conseil municipal a voté ce projet qui correspondait enfin à un vrai besoin. Elle recommande donc que l'intérêt public général l'emporte sur l'intérêt de sept personnes.

M. Baertschi s'inquiète des implantations dans des bacs, car Carouge en est déjà saturé. Il lui semble qu'il est temps de mettre fin à cette politique de bacs carrés inesthétiques et gênants. Il souhaite en discuter en commission.

M. Baud recommande que la commission se réunisse après la décision du Tribunal fédéral, cela permettrait aux commissaires de débattre dans de meilleures conditions.

M. Etienne rejoint M. Baertschi concernant les bacs. Il voudrait aussi une présentation plus détaillée. Pour ce qui est de la végétation en bac, la plantation d'arbustes ou d'arbrisseaux semble préférable à la plantation d'arbres. Il s'exprimera en commission à ce sujet.

M. Buchs voudrait que la commission se penche sur la fiabilité du fonctionnement des bornes. Il lui semble en effet que souvent, elles ne fonctionnent pas.

**11. RESOLUTION ADMINISTRATIVE RA 005-2014: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE L'ADOPTION D'UN PROJET DE RESOLUTION APPROUVANT LE PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER N° 29'951 INTITULÉ PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PDQPAV)**

M. Walder introduit le sujet.

Il est question de ce projet depuis longtemps. Le plan soumis ce soir au travers de la résolution est le fruit de nombreuses études et d'une très longue négociation entre le Canton et les trois communes concernées, soit les villes de Genève, Lancy et Carouge. Les enjeux de ce projet sont considérables. Pour information, 50 % du territoire concerné par le PAV est situé sur la ville de Carouge. Cela représente selon les plans soumis environ 8'000 nouveaux habitants pour Carouge et environ 4'000 emplois. Le Conseil administratif et les différents services, tout particulièrement le service de l'urbanisme, se sont investis sans compter ces dernières années pour que ce quartier puisse se réaliser dans les meilleures conditions possible. En choisissant d'accompagner ce futur grand projet dans notre commune de manière active, nous souhaitons démontrer que loin de n'être qu'une fatalité imposée par le Canton, ce projet pourrait représenter une véritable opportunité pour notre commune.

Une opportunité de réaliser des équipements publics, sportifs et culturels, mutualisés avec les villes de Genève et de Lancy, opportunité enfin de créer un grand parc public dans notre commune, parc public qui sur le plan représente une superficie égale à celle du parc des Bastions, soit près de 70 000 m<sup>2</sup>. Opportunité également de réaménager les voiries et le trafic pour améliorer la qualité de vie des habitants à venir ainsi que ceux existant dans le quartier. Enfin, une opportunité pour créer un quartier énergétique exemplaire et pour remettre à ciel ouvert la Drize afin d'en faire profiter aux futurs habitants.

C'est donc ce projet enthousiasmant, négocié durement avec nos collègues dans le cadre de la communauté des communes urbaines que nous vous proposons d'accueillir favorablement ce soir.

**La prise en considération du projet est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en Toutes Commissions réunies au vu de l'importance de cette question pour Carouge.

M. Morex observe que le Conseil municipal a créé une commission ad hoc « PAV », aussi il ne comprend pas pourquoi ne pas la convoquer. Il ne trouve pas nécessaire de convoquer la commission Toutes Commissions réunies.

Bien qu'il soit le président de la commission PAV, M. Etienne pense que l'ensemble des conseillers municipaux doit prendre connaissance de ce dossier du fait de son importance capitale.

M. Morex note que la convocation de la commission PAV n'empêche pas aux conseillers municipaux de lire le dossier et d'assister à cette commission s'ils le souhaitent. Pourquoi avoir créé une commission ad hoc si elle n'est pas convoquée ?

La Présidente explique que le Bureau a proposé ce renvoi, car il concernait un secteur très large touchant plusieurs domaines.

M. Maulini note en effet qu'en théorie, c'est bien la commission PAV qu'il faudrait réunir, mais elle devrait être ouverte à ceux qui n'en font pas partie. Le raisonnement inverse peut aussi être appliqué : convoquer la toutes commissions réunies, les commissaires qui ne seraient pas intéressés pouvant ne pas y assister. Toutefois, M. Maulini estime qu'il s'agit d'un projet d'une grande importance et que tout un chacun devrait s'y intéresser.

La Présidente met aux voix la proposition de M. Morex pour un renvoi à la commission PAV.

Le renvoi en commission PAV est refusé par 11 voix pour, 14 voix contre, et 0 abstention.

La présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Buchs aimerait que le conseiller d'Etat Antonio Hodgers soit présent.

La Présidente répond que cela sera le cas.

Mme Hiltpold admet que ce document est d'une grande importance, mais elle ne l'a pas trouvé sur CMnet. Il faudrait veiller à le mettre à disposition de la commission. Elle souhaite aussi avoir des informations sur l'état d'avancement des décisions des autres communes concernées, ainsi que des informations sur la convention signée entre les communes.

M. Walder précise que des copies de ce plan ont été commandées. Pour ce qui est des autres communes, le délai pour se prononcer sur ce plan est de 60 jours. Il est donc soumis simultanément dans les autres communes. Dans les villes de Genève et de Lancy, les soumissions se font aux commissions et sont en aval votées au Conseil municipal. Elles ne suivent donc pas les mêmes procédures que Carouge.

M. Etienne souhaite, s'agissant de l'aménagement du territoire, que la commission s'assure de la cohérence avec les objectifs de départ. Ce PDQ est le fruit d'une longue procédure, aussi, M. Etienne souhaite vérifier que l'équilibre entre emplois et logements est garanti.

Mme Stebler a entendu cet été que M. Hodgers mettait en cause le principe un emploi-logement et que l'ASLOCA n'était pas satisfaite. Elle croit savoir que des réunions ont eu lieu et que la Ville de Genève a fait une résolution pour que les accords passés soient respectés. Mme Stebler tient notamment à la question du prix des terrains pour y construire des infrastructures publiques. Elle demandera à la commission s'il y a des garanties de fonds cantonaux ou fédéraux pour construire les équipements demandés. Elle souhaite aussi savoir si la taxe d'équipement sera réévaluée afin de délocaliser les entreprises. Enfin, eu égard de la voie verte ou du grand parc, elle veut savoir si la commune a toutes les garanties pour que ce projet soit enfin réalisé.

M. Walder précise qu'il présentera lors de la commission l'état des travaux et la convention financière telle que ratifiée par les trois exécutifs. Celle-ci inclut bien sûr les questions de prix des terrains, d'autres financements comme l'augmentation de la taxe d'équipement et le chiffrage des équipements publics nécessaires et souhaités.

M. Prod'hom pense que la présence d'une personne de l'Etat serait souhaitable, afin que les procédures soient expliquées d'un point de vue technique.

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **12. MOTIONS**

#### **(Article 32 du règlement)**

#### **1. Motion 47-2014 R : Pour le retour de la grande braderie**

Cette motion a été prise en considération le 24 juin 2014 et renvoyée en commission de la Culture. Celle-ci s'est réunie le 2 octobre 2014 et le rapport a été établi par M. Maulini.

La Présidente demande à M. Maulini s'il a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a proposé le renvoi de la motion au Conseil administratif par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Hiltpold n'a malheureusement pas participé à cette séance, mais a lu le procès-verbal où sont expliquées les nouvelles propositions. À la lumière de ces solutions, cette motion n'a plus vraiment de sens, car elle demandait le retour de l'ancienne braderie. Ce problème entre les habitants et les commerçants est en effet difficile à gérer. Mme Hiltpold propose de réfléchir au système du « coffre ouvert », une autre sorte de braderie que l'on pratique à Villeneuve deux fois par mois, du printemps à l'automne. Des parkings des environs pourraient être mis à disposition.

M. Buchs est satisfait de la discussion faite lors de la commission et les propositions faites lui conviennent.

M. Maulini rejoint M. Buchs, cette motion que certains ont trouvée à l'origine agressive a porté ses fruits, car que le bilan des discussions est très satisfaisant. M. Maulini a trouvé les propositions tellement convaincantes qu'il a décidé de s'inscrire pour l'année prochaine. Par contre, il n'aime pas l'idée du « coffre ouvert », car tout le monde n'a pas de voiture. Pour sa part, il s'est prêté au jeu de rêver à un stand pour ce prochain « vide-grenier ». Il serait contrarié de voir un salon de la voiture d'occasion sur cette place.

**Mise aux voix, la motion est approuvée par 24 pour, 0 contre et 1 abstention.**

#### **2. Motion 50-2014 P: Nombre de places de parking à Carouge**

La Présidente demande à ses auteurs s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la présente séance. Ils répondent par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

Projet de motion au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge.

*Concerne : nombre de places de parking à Carouge*

*Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s municipales-aux,*

*Vu la disparition croissante de nombre de places de parking  
Vu la non-compensation de plusieurs places en sous-sol  
Vu les difficultés dans le quartier des Acacias de se parquer malgré les macarons  
Vu le manque de place pour les deux roues motorisées  
Vu l'augmentation des terrasses sur l'emplacement des parkings*

*par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif*

*à fournir un décompte de l'évolution du nombre de places de parking pour les voitures, les deux roues motorisés et des vélos sur les quatre dernières années*

*à étudier la création d'un outil informatique afin de savoir en tout temps le nombre de places que les travaux, installations urbaines ou plans de circulation suppriment à chaque fois.*

*Date du dépôt : Carouge, le 9 octobre 2014 par le PLR*

M. Walder souhaite communiquer la réponse à la question écrite de l'UDC (QE48 *places publiques de parking*) qui s'inquiétait du même sujet il y a quelques mois. Il en donne lecture.

Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014, traitant des problèmes liés aux places publiques de parking, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

En préambule, nous tenons à vous expliquer le délai avec lequel nous répondons à votre question : celui-ci est dû à la mise en place d'une procédure concertée avec le canton d'un recensement des places de parking sur territoire carougeois dans le cadre du Comité de suivi de la gestion de la compensation des places de stationnement supprimées dans les zones denses du canton.

En effet, suite à la modification faite au Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR) – Règlement H 1 05.01, concernant l'ajout d'un chapitre IIB portant sur la gestion de la compensation et entrée en vigueur le 26 juin 2013, un Comité de suivi a été mis en place, sous l'égide du Département des Transports. Il comprend les villes de Genève et de Carouge, les membres du Conseil des déplacements, la Fondation des parkings, Socopark, des représentants de la Gérance immobilière municipale et de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève et se réunit 2 fois par an pour examiner la mise en œuvre du principe de compensation.

Ce Comité a un rôle consultatif, le respect du cadre légal étant assuré en permanence par le Département des Transports.



Une première réunion de ce Comité a eu lieu le 13 février 2014 et a permis la mise en place d'une méthodologie de décompte et de suivi basée sur le territoire de la Ville de Genève.

La prochaine réunion de ce Comité vient d'être fixée au jeudi 4 décembre prochain et sera principalement dévolue à la présentation de la situation du périmètre carougeois concerné. En effet, pour rappel, ce règlement porte actuellement sur les zones denses, soit pour Carouge sur l'ensemble du périmètre communal, à l'exception d'une bonne partie du périmètre PAV, mais y compris le périmètre des Noirettes (cf plan annexé).

Pour préparer cette séance, nos services ont procédé à un travail de recensement des places existantes basé sur le dossier de plans ayant fait l'objet de l'arrêté concernant la mise en place de la zone macarons, puisqu'il s'agit de la même proportion de territoire concernée et vu que l'arrêté date d'août 2012 et porte sur des recensements et plans établis en 2011, date de l'offre de référence mentionnée dans la loi.

Par rapport à ces plans validés, le décompte des légères modifications opérées lors du traçage sur place a été fait et les mesures de sécurité imposées depuis pour les accès pompiers ont été identifiées et sont en cours de validation par la DGT.

Enfin, les différentes modifications ponctuelles opérées depuis la mise en place de la zone macarons ont également été recensées, afin de présenter lors de cette prochaine séance du Comité un décompte transparent et pour la première fois exhaustif sur le territoire carougeois.

Par ailleurs, et pour répondre à une demande pressante du canton d'introduire un nombre suffisant de places pour deux-roues motorisés, nos services ont examiné avec les responsables cantonaux l'opportunité de créer un certain nombre d'emplacements ad hoc, profitant notamment des mesures de sécurisation mentionnées plus haut qui laissent parfois des longueurs de places de stationnement pour voitures non conformes aux normes en vigueur. Pour rappel la création de quatre places de stationnement deux-roues motorisés équivaut à la création d'une place véhicule.

Enfin nous soulignons qu'aux termes du règlement H 1 05.01, la disponibilité des places publiques en surface et dans les ouvrages publics est également prise en compte dans la gestion de la compensation des places supprimées, c'est pourquoi le taux d'occupation des 4 parkings publics communaux (Fontenette, octroi, Sardaigne, Centre Communal) est relevé et un décompte du taux de rotation des places en zone macarons et horodateurs est actuellement en cours.

S'il est prématuré à ce jour de vous communiquer, avant la finalisation de la démarche, le décompte exact de places que vous demandez, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que par rapport à l'offre de référence de 2011, la Commune de Carouge respecte parfaitement le cadre légal en vigueur et que si tel n'avait pas été le cas, les arrêtés de circulation établis par le canton n'auraient jamais eu lieu.

Cette démarche de recensement exhaustif en vue du suivi par le Comité du bilan de stationnement a pris plus de temps que prévu à l'origine, mais il est sur le point d'aboutir à un état des lieux fiable et qui permettra un suivi transparent dans le temps.

Nous ne manquerons pas, bien évidemment, d'en faire une présentation au Conseil Municipal dès sa validation prochaine par le Département et le passage devant le Comité de Suivi du 4 décembre prochain.

Espérant ainsi avoir répondu au moins en partie à votre attente, nous vous prions d'agréer, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER

La Présidente remercie M. Walder.

M. Baud indique que l'UDC ne prendra pas en considération cette motion, car il s'agit d'un doublon avec la réponse qui vient d'être donnée par M. Walder. Il demande même que le PLR retire cette motion.

M. Voignier remercie M. Walder de ses explications, même si elles ne répondent pas au point de la motion. Il se réjouit de la séance prévue le 4 décembre pour discuter de ces points. La motion a pour lui tout son sens. Il serait toutefois préférable de tenir la séance de commission après le 4 décembre, afin de prendre connaissance de tous ces éléments. Il prendra donc en considération la motion.

Mme Marti demande une suspension de séance.

M. Pistis signale que le MCG ne prendra pas en considération ce projet de motion, car il dénonce le manque de stationnement mais n'apporte pas de solution. Il est en outre question du quartier des Acacias, pourtant majoritairement implanté sur le territoire de Genève. Dans les invites, il est demandé de dépenser de l'argent pour un logiciel informatique de statistiques alors que ce décompte peut être obtenu auprès du Canton. A moins que les auteurs de la motion changent les invites en demandant par exemple la construction de places de parking, le MCG ne prendra pas cette motion en considération.

M. Buchs indique quant à lui que le PDC votera la prise en considération de cette motion. Pour rappel, cette préoccupation est constante à la commission des transports du Grand Conseil. Étant donné que Carouge fait partie des communes où il y a une compensation de places de parking, il estime qu'il est essentiel d'avoir ces informations. La motion du PLR lui semble très utile pour la compréhension des places de parking à Carouge.

M. Mützenberg note que son groupe soutiendra aussi la prise en considération de cette motion. C'est en effet l'occasion d'avoir des informations avérées sur ces places de parking. Toutefois, les considérants lui semblent très tendancieux, notamment « vu le manque de places pour les deux roues motorisés ». Pour sa part, il aurait bien voulu qu'il soit aussi question de places pour les vélos. Il serait intéressant de parler des places dans les parkings publics.

M. Gerster rejoint le préopinant et précise à l'intention de ceux qui l'auraient mal compris que les outils informatiques peuvent être très simples, comme un tableau Excel. Il s'agit d'un simple tableau de bord pour avancer.

Mme Marti signale que quoique du bout des lèvres, une partie des Verts prendra en considération la motion afin d'avoir un débat sur la mobilité.

M. Monney est surpris par les considérants. Au vu de ces derniers, le PLR dispose déjà des informations qu'il demande. Ensuite, il proposerait un amendement au deuxième alinéa : « de nous fournir des informations afin de savoir en tout temps le nombre de places que les travaux, installations urbaines ou plans de circulation suppriment à chaque fois ».

La Présidente l'invite à proposer cet amendement si la motion est prise en considération.

M. Morex demande qu'il soit transmis à M. Pistis que les motionnaires ne peuvent pas, dans les invites, demander la création de places de parking si le Conseil administratif arrivait à prouver qu'il n'y en a pas moins qu'avant. Il faut donc attendre le résultat de l'étude avant d'exiger de la compensation de places.

M. Prod'hom annonce que les Verts prendront en considération cette motion. Cela dit, il pense que la commune ne doit pas se substituer au rôle de l'Etat et notamment de la DGM qui assure la gestion d'un certain nombre de places, aussi bien sur le domaine public que privé. Il existe des réglementations et des lois en ce sens. Les Verts n'ont pas le même objectif que le PLR et souhaitent plutôt comprendre l'évolution de la société. Un nombre croissant de personnes privilégient les transports publics. Des programmes comme Mobility doivent être mis en relation avec des systèmes de parcage. Enfin, il suit l'idée de M. Monney et proposerait pour sa part « le recensement de l'ensemble du parcage de véhicules motorisés ... ».

La Présidente lui rappelle que le Conseil discute actuellement de la prise en considération.

**La motion est prise en considération par 18 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission Entretien du domaine public.

M. Pistis propose pour sa part la discussion immédiate.

M. Monney juge cela inutile, car il n'y a pas de chiffres pour l'instant. Les socialistes ne voteront en aucun cas sur le siège.

M. Pistis pense au contraire que vu les amendements proposés, le Conseil municipal pourrait en discuter immédiatement. En outre, il se peut fortement que ces chiffres ne soient pas communiqués à la commission.

La Présidente indique que le Conseil administratif fera tout son possible pour que toutes les informations soient disponibles si la motion est renvoyée en commission.

La proposition de M. Pistis, pour une discussion immédiate, est refusée par 21 voix contre, 4 pour et 0 abstention.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baud recommande à la commission que chaque commissaire reçoive une copie de la réponse et la lise attentivement, et que la commission se réunisse après le 4 décembre.

Mme Marti souhaite savoir quelle est la moyenne des places vacantes sous les parkings, le nombre de places existantes en sous-sol à Carouge, le nombre de ménages sans voiture à Carouge – et connaître le pourcentage de ménages qui ont une voiture, mais pas de parking sous-terrain – et le taux de pollution de l'air. Elle demande également un rappel des lois les plus pertinentes en matière de pollution et de santé publique. Elle souhaite aussi que la commission se penche sur la plus-value des terrasses. Enfin, elle invite les membres du PLR et notamment ceux qui sont absents à méditer sur le proverbe « vouloir le beurre et l'argent du beurre ».

Mme Stebler recommande à la commission de réfléchir à la question des parkings à vélo et des parkings communaux où il y a encore beaucoup de places libres. Il faut à son avis profiter de cette étude pour connaître le pourcentage de personnes en faveur de la mobilité douce.

M. Pistis veut connaître les coûts matériels et humains nécessaires pour l'exploitation de cet outil informatique.

M. Voignier souhaite que la commission prenne en compte la question des vélos ainsi que le nombre de places Mobility et l'évolution de ces parkings à Carouge. Un intervenant pourrait être invité.

M. Juget souhaite connaître la différence des calculs des places entre l'hiver et l'été.

M. Buchs souhaite se faire aider pendant cette commission par Mme Charat, responsable stationnement à la DGM.

M. Monney rappelle à M. Pistis qu'il s'agit d'un outil informatique et non d'un logiciel spécialisé.

### **3. Motion 51-2014 P : Auberge communale**

La Présidente demande à ses auteurs s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la présente séance. Ils répondent par l'affirmative.

La Présidente demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Concerne : auberge communale*

*Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s municipales-aux,*

*Vu l'importance patrimoniale des tableaux qui figurent sur les murs du restaurant de l'auberge communale,*

*Vu la disparition de plus de la moitié d'entre eux,*

*Vu l'attachement que les Carougeois vouent à ces représentations historiques,*

*par ces motifs*

*le Conseil Municipal de Carouge invite le Conseil administratif à exiger aux nouveaux tenanciers de l'établissement de remettre ces peintures à leur emplacement d'origine.*

Dépôt le 16 octobre 2014 à Carouge par le PLR, le PDC et l'UDC.

M. Morex explique les raisons du dépôt de cette motion. Il s'agit d'un établissement public dont le cahier des charges est fixé par les autorités de la commune. C'est également parce que la réponse donnée à sa question lors du dernier Conseil Municipal ne reflétait pas la vérité.

Mme Lammar ne peut pas adhérer à ces propos. Les propos de M. Morex ne reflétaient pas non plus la réalité. Aussi, elle propose aux conseillers municipaux de se rendre sur place pour se forger leur propre opinion sur l'emplacement de ces fresques et le traitement qui leur a été donné.

M. Etienne ne prendra pas en considération cette motion qu'il juge extrêmement opportuniste à ce moment de campagne électorale. Le Conseil administratif a déjà donné un grand nombre d'informations sur ces tableaux et chacun est libre de les apprécier ou non. Pour sa part, il a toujours été angoissé par ces œuvres. Il invite ses collègues à aller vérifier sur place. Le troisième considérant, « l'attachement des Carougeois », lui paraît problématique. On ne sait pas qui sont ces Carougeois.

Mme Stebler observe que cette affaire se corse. Elle pense aussi qu'il conviendrait de se rendre sur place.

M. Buchs dit que le PDC va prendre en considération la motion. Il est aussi d'avis qu'il sied d'aller sur place. Un grand nombre d'habitants tiennent à ces tableaux. Les sites Internet sur Carouge témoignent de leur intérêt.

M. Baertschi salue l'intervention de M. Buchs. Ces peintures font partie de l'histoire de Carouge. Il s'est rendu lui-même sur place et a été déçu de la nouvelle disposition qui est à ses yeux une atteinte au patrimoine.

M. Morex est lui aussi allé voir. Sur les tableaux qui se trouvaient dans la salle du restaurant, il n'y en a plus que deux. Il est regrettable que les autres soient dans les étages. Si les Carougeois appréciant ces tableaux doivent louer une chambre pour les contempler, ils devront déboursier une somme encore plus conséquente qu'en dinant au restaurant. Enfin, il rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit pour restaurer ces peintures, ce qui prouve l'attachement des Carougeois à ces tableaux. Un nombre considérable de personnes l'a interpellé à ce sujet.

M. Maulini pense qu'au-delà des tableaux, un problème se pose avec cette auberge. Il pense aussi que ces tableaux ont une valeur patrimoniale et accueille favorablement la proposition de se rendre sur place pour essayer de résoudre la question.

**La prise en considération est acceptée par 23 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Monney propose d'aller sur place et de renvoyer la motion à la commission de la culture.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose que M. Lüscher, conservateur du musée, vienne pour éclaircir le sujet.

### **13. POSTULATS**

(Article 35 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

### **14. RESOLUTIONS**

(Article 29 du règlement)

*Il n'y en a pas.*

### **15. PETITIONS**

*Il n'y en a pas.*

### **16. QUESTIONS**

(Article 40 à 42 du règlement)

**Réponses aux questions en suspens par le Conseil administratif**

Mme Lammar remarque qu'il y avait une question concernant l'auberge, mais elle propose d'attendre la commission de culture sur place.

### Questions écrites

#### **Réponses de Mme De Haller**

Réponse à la question QO 336 Mme Hiltpold sur le 1<sup>er</sup> août.

Mme Hiltpold avait été frappée par le manque de stands. Elle en demandait la raison et souhaitait savoir si les conditions administratives avaient été modifiées. Mme Hiltpold proposait aussi qu'un chanteur soit présent pour chanter l'hymne national avec la fanfare.

Mme De Haller rassure Mme Hiltpold en indiquant qu'il y avait autant de stands lors du 1<sup>er</sup> août 2014 que lors du 1<sup>er</sup> août 2013. En 2012, la société de pétanque Le Canal, mais les responsables étant trop âgés, ils ont décidé de ne plus venir. Par ailleurs, les stands suivants étaient présents :

- Association des parents d'élèves de l'école des Promenades
- Carouge Natation
- Cartel
- FSG Carouge (gym)
- Les Voix de la lyre
- Sauveteurs-auxiliaires

En ce qui concerne la dernière question, il sera demandé aux groupes de chanteurs si une personne peut accompagner la fanfare.

#### **Réponses de M. Walder**

M. Walder a quatre réponses à des questions orales.

La première réponse concerne la question de M. Buchs sur les nuisances sonores du CEVA (QO 327 : Question orale de M. Buchs – CEVA - Nuisances sonores sous Poluzzi)

M. Walder s'étant engagé à revenir vers le Conseil municipal avec un complément de réponse sur les actions entreprises, il donne lecture de sa réponse.

Le Conseil administratif a écrit à la direction CEVA le 26 juin 2014 pour faire part de sa préoccupation quant aux nuisances causées par les travaux de forage du tunnel de Pinchat et pour relayer celle des riverains. Il a demandé qu'une information ciblée soit diffusée aux habitants de Pinchat avec des explications sur la durée et la nature des travaux et nuisances. Il a également suggéré la possibilité d'organiser une séance de rencontre et de dialogue avec les habitants.

En parallèle, le Conseil administratif a envoyé des réponses personnalisées aux citoyens qui l'avaient interpellé avec une copie de la dite lettre.

Un premier courriel à la fin du mois de juin 2014 de la part de la direction CEVA est arrivé pour s'excuser des nuisances et pour rappeler que le procédé de réalisation a été validé par le Tribunal Administratif Fédéral et le Tribunal Fédéral. Elle a annoncé trois mois de travaux et la mise en place de tests et mesures qui seront réalisés avant la mise en place de la voie ferrée, et ce afin d'adapter si nécessaire les sous-structures de cette voie, en fonction des effets réels mesurés. Elle s'est engagée en outre à répondre personnellement aux citoyens qui ont déposé plainte et à diffuser des informations aux habitants concernés.

Une lettre du 30 juillet 2014, accompagnée du flyer distribué aux habitants est venue confirmer ces informations.

Devant l'insistance de l'administration carougeoise face à des informations jugées trop succinctes, le chef de projet nous a fourni en résumé les mesures réalisées sur le projet CEVA concernant le bruit aérien, les vibrations et le son solidien, précisant que tous ces documents ont été présentés aux services de la confédération et aux services cantonaux pour validation ou information :

- Des études d'impacts, permettant de délimiter les zones de nuisances selon l'OPB et la directive pour les bruits de chantier ;
- Les travaux ont été aménagés selon la législation en vigueur (horaire, type de travaux, état des machines...);
- Un rapport d'étude concernant les vibrations a été établi sur tout le tronçon du CEVA ;
- Des mesures de vibrations sur les immeubles à risque sont effectuées depuis le début des travaux ;
- Un système de mesure automatique de bruit est en activité, et un deuxième sera prochainement implanté ;
- Des mesures ponctuelles sont réalisées pour vérifier les niveaux sonores lors de certaines phases de travaux ;

Le chef de projet s'est également engagé à ce qu'un camion vibreur passe régulièrement pour vérifier les valeurs établies pour les vibrations et de fait si la dalle flottante proposée correspond à la résolution des contraintes.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2014, aucun dépassement des valeurs prévues dans la législation n'avait été observé. Enfin, il s'engage à faire le maximum pour diminuer les nuisances, conscient qu'un tel chantier n'est jamais agréable pour les riverains tout en gardant à l'esprit les contraintes financières et de délai de ce projet.

Le Conseil administratif restera vigilant dans le suivi de ce chantier et à l'écoute des éventuelles doléances des riverains.

La deuxième réponse de M. Walder concerne la question orale de M. Prod'hom qui s'inquiétait de l'éclairage des façades à la route de Saint-Julien 5 et 7. Il demandait si cet éclairage était conforme et si la commune pouvait intervenir.

M. Walder donne lecture de sa réponse.

Selon la Direction cantonale des autorisations de construire, il n'y a pas d'obligation légale de requête en autorisation pour ce type d'intervention et en principe, pas de possibilité pour la commune de s'y opposer. Seule la concertation permet de limiter l'impact de telles installations. C'est ainsi que lorsque le projet a été soumis au Conseil administratif pour préavis en janvier 2014, nous avons conditionné ce préavis.

Même si le projet était conforme à la norme SIA 491 2013 SN 586491 sur la prévention de la pollution lumineuse, le CA en se basant sur votre volonté de réduire la pollution lumineuse et en rappelant notre labellisation de commune « cité de l'énergie » demandait à ce que ce projet s'inscrive mieux dans son environnement et puisse s'adapter à la densification prévue de ce quartier et au Plan Lumière en cours d'étude.

Dans l'attente du Plan Lumière qui sera la seule base sur laquelle la Commune pourra contraindre le projet, la Ville de Carouge a donc préavisé favorablement la demande, à condition de prendre toutes les mesures nécessaires afin que le système d'éclairage choisi soit réversible, réglable et programmable, ceci dans le but de pouvoir modifier la couleur, l'intensité, et la

synchronisation des périodes d'allumage en fonction de l'évolution prévisible de la route de St-Julien vers une configuration moins routière et plus urbaine.

Un engagement de la part du maître de l'ouvrage a suivi cette demande.

L'éclairage du bâtiment est passé par une phase de tests et de réglages qui s'est prolongée jusqu'à la mi-octobre. La semaine dernière encore, des dysfonctionnements ont été constatés, ce qui n'a pas encore permis la synchronisation de la bonne programmation de l'éclairage. L'illumination devrait en effet à terme être mise en service entre la tombée de la nuit et 01h00 du matin au maximum. Dès lors, en raison de ces dysfonctionnements, la commune a demandé au propriétaire de ne pas illuminer ce bâtiment, ce qu'il a accepté.

La Commune reste attentive à l'avancement et la finalisation de la mise en service définitive de cet éclairage et ne manquera pas d'exiger des adaptations en lien avec le développement du quartier.

La troisième réponse concerne la question de M. Voignier sur le stationnement à la rue Jacques-Grosselin. M. Voignier s'inquiétait de la disparition de places de parking au bénéfice des TPG qui ont revu leurs places ainsi que du besoin en places deux roues.

M. Walder donne lecture de sa réponse.

Le déplacement des arrêts de bus fait suite à une demande des TPG motivée par la récurrence d'accidents entre leurs véhicules et les camions sortant de la rue Blavignac.

Pour rappel, les arrêts et stationnements ont été modifiés de la manière suivante :

- Arrêt Tours de Carouge : raccourci de 10 m
- Suppression de l'arrêt situé en face de la rue Blavignac et création de trois places en zone bleue (macaron)
- Création d'un nouvel arrêt (terminus 41/44/45) de 40 m et suppression de 10 places en zone bleue

Ce projet a occasionné une suppression de 7 places de stationnement de voiture. Celles-ci se trouvant en dehors du périmètre de compensation défini par le Canton, soit le cœur de l'agglomération, elles n'ont pas pu être compensées. Dès lors, ces modifications ont pu être approuvées par la DGT et mises en place très rapidement.

Quant aux places 2-roues, le Service de l'urbanisme a rencontré le responsable du cabinet de physiothérapie afin de définir concrètement leurs besoins. Suite à cette rencontre, il a été décidé de déposer tout prochainement une demande d'autorisation de construire qui inclura la création de huit places de stationnement supplémentaires à usage des deux-roues motorisés, la création d'une case réservée aux handicapés à la place de la case en zone bleue. L'utilité d'une place pour personnes handicapées à 150 m de là sera réévaluée.

Enfin, dix places réservées uniquement aux cycles sont prévues.

Les travaux seront réalisés par nos services dès réception de l'autorisation.

La quatrième réponse concerne la question de Mme Stebler sur le recensement des stands de tirs et des sites pollués.

M. Walder donne lecture de sa réponse.



Le recensement des sites pollués genevois a été effectué entre 2000 et 2004 suite à la mise en place de l'ordonnance sur les sites pollués. Cette première étape a permis de réaliser l'inventaire et le cadastre des sites pollués. Pour les stands de tir, une notice spécifique a été publiée en octobre 1997 par l'Office fédéral de l'environnement donnant des instructions précises sur la protection des sols et la gestion des déchets.

Un certain nombre de sites pollués (pollution confinée ne nécessitant pas d'assainissement) et contaminés (pollution nécessitant un assainissement, car susceptible de diffusion dans l'air, le sol ou l'eau) ont été ainsi définis et certains d'entre eux déjà assainis. L'ensemble des informations sur ces sites est accessible au public via le site du système d'information du territoire à Genève (SITG - <http://ge.ch/carte/pro/?mapresources=GEOOTHERMIE%2CGEOLOGIE&hidden=GEOOTHERMIE> ).

Concernant les stands de tirs, seul le site du Tir-au-Canon a été recensé sur Carouge. Des investigations historiques et préalables ont été menées entre 2008 et 2011 par le bureau CSD qui ont permis d'établir son statut, soit un **site pollué ne nécessitant ni surveillance ni assainissement**.

Par la suite, le GESDEC (service de géologie sol et déchets du Canton) a demandé qu'un complément technique soit réalisé sur les parcelles 2506 et 688 et que des mesures de protection des usagers soient mises en place, soit une clôture délimitant le périmètre accessible par les chiens afin d'éviter qu'ils grattent la terre ayant des teneurs plus sensibles en plomb.

De plus, des recommandations ont été données pour qu'en cas d'excavation de la couche supérieure, soit en cas de construction, les terres soient évacuées dans une décharge appropriée en conformité avec l'ordonnance sur le traitement des déchets.

Ainsi, sur base des résultats des expertises, le site ne présente aucun danger ni pour l'environnement, ni pour la population.

### Questions orales

#### Mme Stebler : TPG d'Arve, pas de billetterie, pourquoi ?

Mme Stebler s'interroge sur la présence d'arrêts TPG sans billetterie dans le quartier de l'Arve. Même si l'on peut traverser pour en prendre un billet en face, c'est dangereux et la machine est souvent en panne.

M. Walder répond que le Conseil administratif ne gère pas les arrêts de bus et encore moins les billetteries. Néanmoins, il se renseignera pour lui répondre. S'il s'agit d'une discrimination à l'égard de ce quartier, la mise en place d'un automate à billets sera demandée.

#### Mme Stebler : Danger à la Praille, que peut faire la commune ?

La question de Mme Stebler fait suite à l'émission « à bon entendeur » du 6 octobre 2014. En 2012, un wagon contenant des milliers de tonnes de chlore venant de Lyon traversait la gare de la Praille. S'il venait à exploser, la commune n'a pas les instruments pour arrêter le feu. Ce problème se posait déjà lors de la construction du stade. Elle demande si ces wagons pourraient passer ailleurs afin de protéger les citoyens carougeois.

M. Walder souligne que ce problème est connu. Les conseillers municipaux pourront poser la question au conseiller d'Etat lors de la commission toutes commissions réunies. Ce danger a été pris en compte dans l'aménagement du PAV, d'ailleurs, aucun logement n'est prévu entre la Route de St-Julien et les voies ferrées côté Carouge. Ceci relève de lois fédérales et M. Walder ne sait pas si le Canton peut inférer sur le transport de produits chimiques. Une commune ne peut

pas non plus modifier les lois fédérales en la matière. En revanche, elle peut exiger des garanties pour que les logements actuels comme futurs ne soient pas exposés à des risques. Il recommande aux commissaires de poser la question au conseiller d'Etat.

Mme Stebler le remercie et précise qu'en cas d'accident, 3 kilomètres à la ronde seraient touchés.

#### Mme Marti : ancienne halle de Carouge à Vautier, droit de passage

Mme Marti note que cette question est récurrente. Malgré le droit de passage dans ces anciennes halles, la porte est souvent fermée. Elle demande s'il serait possible d'intervenir à nouveau afin que ce droit de passage soit respecté et que l'on puisse accéder au parc qui se trouve derrière.

Mme Lammar reconnaît que ce passage n'est pas facile d'accès. Vérification faite ce jour, la porte était en effet fermée. Un e-mail a été envoyé au propriétaire pour remédier à cet état de fait immédiatement. Comme il y a une minuterie, un problème s'est peut-être posé lors du changement d'heure.

#### Mme Marti : Passage piéton place d'Armes

Mme Marti a observé au passage piéton situé juste après le pont de Carouge que le feu est au vert en même temps que pour les véhicules. Ayant vu des usagers paniquer à ce passage, elle demande donc s'il est possible de mieux signaler le passage pour piétons.

M. Walder répond que c'est lié à l'engorgement des trams, mais il va veiller à renforcer l'information afin que les piétons ne soient pas péjorés par cette situation.

Mme Marti souligne qu'elle n'a aucunement remis en question la simultanéité du vert pour les véhicules et les piétons. Son inquiétude porte plutôt sur la difficulté de traverser à cet endroit.

#### M. Morex

M. Morex observe que sur parmi les établissements carougeois dotés de terrasses, outre les tables sur les planchers en bois, plusieurs établissements ont installé des tables le long des façades le long des façades, sauf un établissement à qui il a été demandé de les retirer. Il demande pourquoi.

M. Walder ne peut pas répondre sans savoir de quel établissement il s'agit. Les établissements qui rencontrent un souci avec la réponse donnée par le service concerné peuvent écrire à M. Walder, qui rappelle qu'il existe des règles liées à l'attribution des terrasses, mais aussi des exceptions dans certains lieux. Il invite les tenanciers de l'établissement en question à lui écrire directement. M. Walder vérifiera donc qu'il n'y ait pas de discrimination.

#### M. Monney : Barrières passage de l'intendant

M. Monney demande s'il est possible de prendre langue avec le propriétaire pour élargir les barrières au passage de l'Intendant afin de faciliter le passage des fauteuils roulants et des poussettes.

M. Walder répond que la solution n'est pas simple, car si les barrières sont trop écartées, les deux roues motorisés passent aussi. En revanche, le Service de l'urbanisme se rendra sur place avec des personnes à mobilité réduite pour examiner les solutions possibles.

M. Monney lui remercie de cette proposition qui lui convient parfaitement.

M. Monney : respect du paiement des cotisations sociales et fiscales, des conventions collectives, de l'égalité entre hommes et femmes et de la formation d'apprentis dans le cadre d'appels d'offres communaux

M. Monney indique que le parti socialiste avait déposé cette motion en février 2014. Il demande où en sont les choses, n'ayant pas encore été convoqué à une commission à ce propos. Il est important de s'assurer de ces éléments clés au vu des travaux à venir en 2015. Il rappelle que le règlement prévoit deux à trois mois pour répondre aux motions.

M. Walder répond que le Conseil administratif a déjà travaillé sur la mise en place de règles plus claires pour les appels d'offres. Après le SVEM, le Conseil administratif travaille actuellement avec d'autres services. Il admet avoir omis de convoquer la commission règlement, il l'organisera pour en discuter.

Mme Hiltpold : Concerts d'automne

À la lecture du papillon remis, Mme Hiltpold constate qu'un groupe joue deux concerts. Elle demande si l'on peine à trouver des groupes. Il lui semblait pourtant que de nombreux musiciens cherchent à se produire. En outre, elle demande si ces groupes sont rémunérés.

Mme De Haller Kellerhals répond que s'agissant de professionnels, ils sont bien entendu rémunérés. En revanche, ces concerts sont gratuits pour la population cette année, mais ne le seront plus l'année prochaine. Si le groupe en question vient deux fois, c'est parce que son travail est remarquable et qu'il aurait été dommage qu'il ne puisse pas jouer l'entier de son programme. Les concerts sont en effet assez courts, d'où cette formule de deux concerts.

Mme Hiltpold a bien vu qu'il s'agit de morceaux différents, mais ne comprenait pas la raison de cette formule compte tenu du grand nombre de musiciens souhaitant se produire. Elle a bien entendu la réponse de Mme De Haller Kellerhals.

Mme Hiltpold : tags

Concernant l'annonce de l'enlèvement prochain des tags dans l'ensemble de la commune pour un coût d'environ CHF 30'000.-, Mme Hiltpold rappelle avoir proposé la mise en place d'un abonnement antitags. Dans le Vieux-Carouge, la commune avait pris en charge l'enlèvement des premiers tags, car pour conclure un abonnement, la façade devait être propre. La commune avait donc procédé à des enlèvements de tags afin d'inciter les propriétaires à conclure ces abonnements. Elle applaudit l'initiative de la commune, mais craint une inégalité de traitement entre ceux qui payent depuis des années un abonnement et les autres. Elle demande si ces autres propriétaires pourraient être incités à souscrire un abonnement antitags. Cet abonnement pourrait être étendu à l'ensemble du territoire communal, à l'image de ce qui a été fait par la Ville.

M. Walder répond que ces points seront discutés dans le cadre de la commission budgétaire liée au SVEM. Il explique que même si 30 % des propriétaires ne jouent pas le jeu, il continue d'y avoir des tags partout. Plusieurs communes sont donc revenues en arrière, car convaincre les propriétaires représente un énorme travail. Le Conseil administratif souhaitait prendre en charge ces enlèvements pour inciter ensuite les propriétaires à jouer le jeu. Ces éléments seront complétés en commission.

Mme Hiltpold le remercie et rappelle que les discussions avaient à l'époque été particulièrement houleuses.

M. Baertschi : Déversement de pollution dans l'Arve le 19 septembre, depuis exutoire d'eau claire

M. Baertschi a envoyé au Conseil administratif et au secrétaire général une photo de la pollution dans l'Arve à hauteur du quai des empailleurs. Cette mousse est visible périodiquement. Il souhaitait signaler ce problème.

M. Walder va se renseigner et il répondra la prochaine fois.

#### M. Baertschi : Application à Carouge des directives données par la Fondation des parkings.

Lors du vote sur les compétences de la Fondation des parkings, M. Baertschi faisait partie de ceux qui doutaient de l'autonomie communale. Un article de *20 minutes* repris dans *La Tribune* notait qu'un réparateur restant quelques minutes en deuxième position allait recevoir une contravention. M. Baertschi indique que dans certaines rues, certaines personnes, comme les dépanneurs, sont bien contraintes de rester quelques minutes. Etant donné que la commune n'a aucun contrôle, il demande comment le Conseil administratif voit les choses concernant l'application des directives données par la Fondation des parkings et l'équilibre entre la répression des abus et le laisser vivre les gens.

Mme Lammar répond que la Fondation des parkings applique la loi sur la circulation routière, parfois de manière stricte. Les communes ont tout de même leur mot à dire à la Fondation des parkings, dont le personnel est invité à faire preuve de bon sens. Par exemple, la commune n'a pas demandé d'amender systématiquement les véhicules mal parkés lors des déposes minutes, en revanche elle a demandé à la Fondation des parkings de se montrer plus stricte à l'égard des scooters mal garés. En principe, une personne ne devrait pas être amendée si elle se gare quelques instants pour décharger sa voiture.

#### M. Baertschi : Décadence

M. Baertschi rappelle que la commune est concernée par le Chemin de St-Jacques car elle est propriétaire de quelques parcelles. Il avait demandé que la commune réagisse à l'un des projets de sortie de secours du CEVA. Plusieurs personnes ont été étonnées de voir que ce chemin historique a été recouvert de terre. Il demande des informations à ce propos.

Pour ce qui est de la sortie de secours, M. Walder répond qu'elle a en effet été contestée. L'opposition est toujours en cours. Il répondra dans le détail, mais avance que les travaux du CEVA impliquent le détournement du cours de la Drize, pour ensuite le renaturer et le remettre en place. L'accès se fait via ce chemin et des conditions ont été établies concernant son utilisation. Cette terre est donc un revêtement qui sera retiré par la suite.

M. Baertschi le remercie, mais regrette le manque d'informations, un problème fréquent lors des travaux.

M. Zongo a été à plusieurs reprises abordé par des personnes âgées qui demandent le rehaussement des bancs sur la place du Marché. Il demande si la commune peut prendre des mesures en attendant de trouver une solution définitive.

M. Walder répond que le Conseil administratif travaille à ce sujet. Des bancs avaient été rehaussés sans aucun permis, la protection du patrimoine a donc demandé à ce qu'ils soient remis à leur état initial. La CMNS propose de poser d'autres bancs, une solution alternative consistant à réintroduire des bancs circulaires autour des platanes afin de répondre à ces demandes sans dénaturer la place. Il espère faire cela dans les plus brefs délais.

M. Ben Chaabane demande s'il est vrai que les marchands qui font l'objet d'une poursuite ne peuvent pas obtenir une place au marché. Il a été interpellé par un jeune dans ce cas.

M. Walder se renseignera. Ce n'est en tout cas pas une règle particulière imposée à Carouge. Il se renseignera sur la législation cantonale et fédérale et répondra lors du prochain Conseil Municipal.

La Présidente lève la séance à 22h33.

